

NewsLetter n°12 :

Hangar à Plaquettes : Retenez la date du 28 mai

[\(Cliquez sur le lien\) : Inauguration du hangar à plaquettes de Peyrelevade le 28 mai](#)

Bilan et perspectives 2011

Au terme de sa deuxième année d'existence, et dans un contexte réglementaire décousu, Grange Solaire finit d'installer son parc de 300 kW et stoppe, jusqu'à nouvel ordre, le développement de projets nouveaux. L'année a été marquée par 2 événements réglementaires, fort préjudiciables à la filière :

- Une politique erratique et imprévisible de fixation de tarifs d'obligation d'achat d'électricité, couronnée en décembre 2010 par un moratoire de 3 mois entraînant la purge rétroactive de 6 mois à 1 an de dossiers en prospection.
- La suppression des avantages fiscaux pour l'investissement dans le solaire photovoltaïque en septembre 2010

Situation du parc fin avril 2011

Un parc de 13 installations de taille moyenne est sécurisé. La première de ces installations a été mise en service début 2010. La dernière le sera en juillet 2011.

Nb Installations	Année	Statut	Surface	Puissance	Puissance Cumulée
5	2010	0 - Mis en service	667 m ²	88 kWh	88 kWh
2	2011	0 - Mis en service	750 m ²	101 kWh	189 kWh
1	2010	1 - Travaux en cours	92 m ²	13 kWh	202 kWh
2	2011	1 - Travaux en cours	368 m ²	53 kWh	255 kWh
3	2011	1 - Travaux Planifiés	464 m ²	61 kWh	316 kWh
13					

Impact du moratoire

- 200 à 300 kW validés par ERDF ont été annulés par le moratoire du 2 décembre 2010.
- Si on compte l'ensemble du travail de prospection 2010, une vingtaine de dossiers, représentant près de 600 kW, sont purement annulés.

Investissement local

Grange Solaire a permis la rénovation d'au moins sept granges et habitations traditionnelles en Limousin et a tenu ses engagements de faire appel aux PME locales. Sur un montant d'investissement, engagé à ce jour, de 895 kEUR, la part injectée pour les travaux complémentaires, dans les PME locales (hors électriciens, BET et matériel photovoltaïque) est de 308 kEUR, soit plus d'un tiers, et l'équivalent de 5 à 10 emplois temps pleins induits. A ceci s'ajoute la part de main d'œuvre revenant aux électriciens et Bureaux d'Étude exclusivement locaux.

Il est regrettable que les décrets gouvernementaux n'aient jamais compris ni encouragé cette démarche. Le décret de mars 2011 met enfin la priorité sur les projets de taille moyenne (inférieurs à 100 kW), mais les nouvelles conditions ne nous permettent plus de proposer des solutions économiquement viables.